Alain Pichard

LA QUESTION JURASSIENNE

AVANT ET APRÈS LA NAISSANCE DU 23e CANTON SUISSE

COLLECTION
Le savoir suisse

Presses polytechniques et universitaires romandes

1

UN PARADOXE SUISSE

Curieux paradoxe : la Suisse, pays considéré comme un modèle de démocratie, de fédéralisme et de coexistence des langues, s'est vue confrontée durant des décennies à un problème de minorité et à un mouvement autonomiste invoquant le droit des ethnies à l'autodétermination. La Question jurassienne a été partiellement résolue en 1979 par l'entrée en souveraineté d'un 23e canton suisse, le Jura. L'existence de ce sixième canton francophone va aujourd'hui de soi. Mais en fait, il ne recouvre que la moitié du territoire revendiqué par les séparatistes. La durée du conflit et son demi-échec s'expliquent par le fait que le Jura – à la différence des nouveaux Etats américains – n'a pas émergé sur un territoire fédéral. Il est né, douloureusement, de la côte d'un autre canton. Deuxième de Suisse par la taille, la population et le poids politique, l'Etat de Berne a âprement défendu son intégrité territoriale.

Rétrospectivement, la création d'un 23e canton peut apparaître comme une preuve de la vitalité et de la souplesse du fédéralisme helvétique. Mais le suffrage universel est aussi substantiel à la Suisse que la structure fédéraliste. Si le conflit a tant duré, c'est que pendant longtemps la revendication séparatiste n'était portée que par une minorité numérique des habitants du Jura. Aussi ses militants ont-ils recouru à des concepts ethniques et à des méthodes politiques insolites en Suisse pour atteindre leur but. Pour résoudre l'équation impossible entre démocratie et fédéralisme, les deux Berne (la cantonale et la fédérale) ont dû inventer une procédure plébiscitaire sophistiquée qui a sacrifié l'unité historique du Jura au profit de l'autonomie d'une de ses parties. Et par une cruelle ironie du sort, les

autonomistes ne se sont révélés majoritaires que lorsque, formellement, il était trop tard.

Ce livre raconte le long combat pour un nouveau canton mené de 1947 à 1979 par un mouvement séparatiste tenace et inventif, ainsi que les changements tactiques successifs que cette lutte a impliqués. Il relate aussi les efforts multiples entrepris après 1979 pour recréer l'unité du Jura, dont le résultat est pour l'heure totalement imprévisible. Les premiers chapitres récapituleront l'histoire du Jura avant 1947, indispensable pour la compréhension du phénomène séparatiste.

Bien plus qu'un simple conflit entre Berne et le Jura, la Question jurassienne est surtout une guerre d'arguments entre Jurassiens francophones séparatistes et antiséparatistes. Comme le résume le sociologue Bernard Voutat, elle est « un conflit portant sur le sens du conflit ». Les individus feront primer certains aspects de l'antagonisme sur les autres : historique, linguistique, ethnique, nationalitaire, régional, identitaire, politique, religieux… L'appartenance partisane ou confessionnelle, l'origine familiale ou les rapports de force politiques du moment peuvent influencer les prises de position. Même le sens du terme « Jurassien » varie selon les camps : il peut signifier « résident du Jura », « personne d'ascendance jurassienne » ou encore « sympathisant de la cause autonomiste ».

La définition spatiale du Jura est tout aussi fluctuante. Au gré des nécessités tactiques, les divers acteurs y englobent ou en écartent le district de Laufon ou la ville de Bienne. Parfois il leur arrive même d'abstraire la moitié septentrionale ou méridionale de la région, ou de diluer la notion dans l'ensemble de l'Arc jurassien. Il existe donc une multitude de « Juras » et il importe de préciser d'emblée la terminologie que nous utiliserons ici.

Au départ, le nom Jura désignait une chaîne de montagne. Du côté suisse, il n'a pris de réalité politique qu'à partir de 1815, quand l'ancienne principauté des Princes-Evêques de Bâle a été rattachée au canton de Berne, puis dénommée « Jura bernois ». Ce territoire était composé de six districts francophones et du district alémanique de Laufon. La définition exclut deux ex-possessions épiscopales : la ville de Bienne, au statut longtemps

hybride, et la vallée inférieure de la Birse (Birseck) cédée à Bâle en 1815.

Durant le dernier quart du 20e siècle, le Jura bernois de 1815, rebaptisé désormais Jura historique, s'est scindé en trois morceaux aux destins politiques différents :

– Le canton du Jura né en 1979, de langue française, correspond à la partie septentrionale (districts de Delémont, Porrentruy et des Franches-Montagnes).

– Le Laufonnais germanophone a été rattaché en 1994 au demi-canton de Bâle-Campagne.

– Le Jura bernois au sens actuel, composé des trois districts de Moutier, de Courtelary et de La Neuveville, forme une minorité francophone de quelque 5% au sein du grand canton alémanique de Berne.

Le Jura, il faut le relever, ne possède aucune unité naturelle. Le relief calcaire cloisonne le pays en une multitude de cellules régionales, dotées d'une forte identité propre. Seules l'Ajoie au nord, autour de Porrentruy, et le petit district de La Neuveville au sud sont ouverts sur le plat pays (la plaine d'Alsace et le Plateau suisse). Colonisé tardivement, le haut plateau des Franches-Montagnes forme un monde à part. Les autres régions jurassiennes sont autant de vallées fermées entre des cols et des cluses. Elles n'en ont pas moins connu plusieurs siècles d'histoire commune.

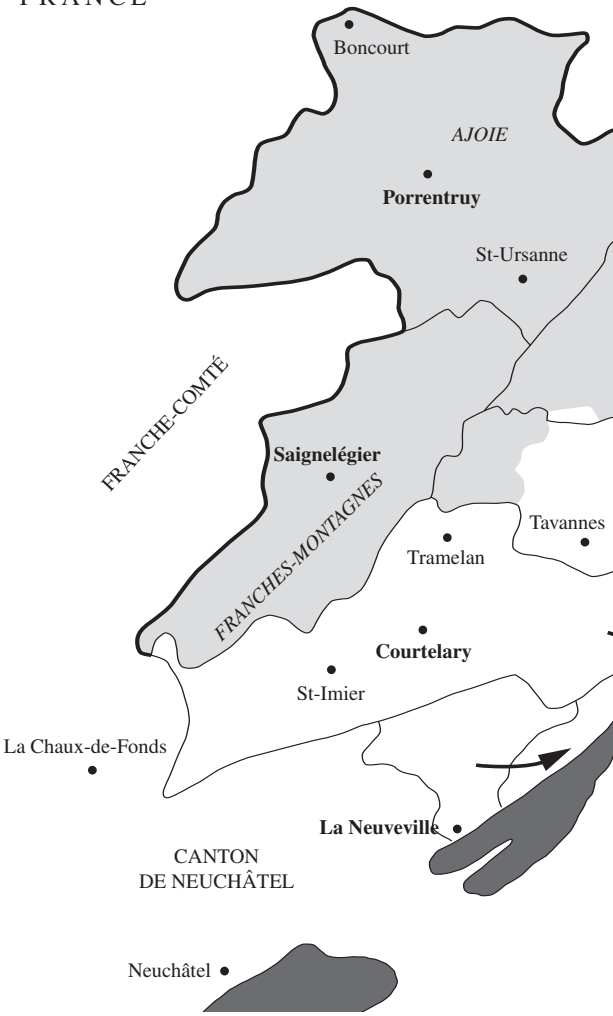
FRANCE
Boncourt
AJOIE
Porrentruy
St-Ursanne
FRANCHE-COMTÉ
Saignelégier
FRANCHES-MONTAGNES
Tavannes
Tramelan
Courtelary
St-Imier
La Chaux-de-Fonds
La Neuveville
CANTON
DE NEUCHÂTEL
Neuchâtel

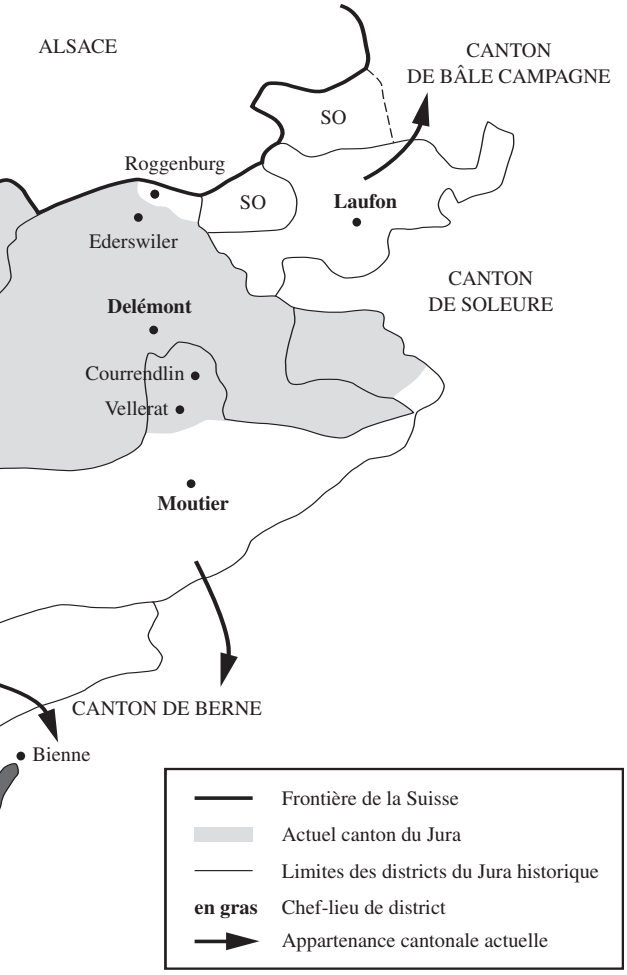

LE JURA HISTORIQUE ET LE CANTON D'AUJOURD'HUI